

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 février 2019

ÉCOLE DE LA CONFIANCE - (N° 1629)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N ° 994

présenté par

M. Rudigoz, M. Henriët, M. Anato, M. Vuilletet, Mme Guerel, Mme Bono-Vandorme,
Mme Grandjean, M. Fugit, M. Cazenove, M. Gaillard, Mme O'Petit, M. Claireaux, M. Perrot,
Mme De Temmerman, M. Martin et M. Besson-Moreau

ARTICLE ADDITIONNEL**AVANT L'ARTICLE 13, insérer l'article suivant:**

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.